

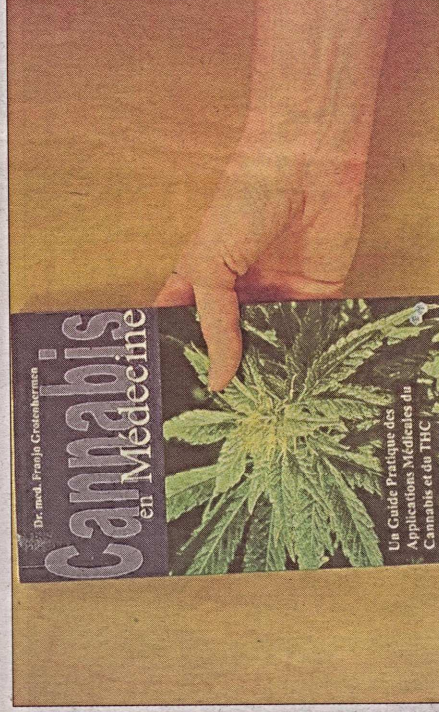
Édition Un sujet délicat mis en feuilles

Un éditeur sélestadien a choisi de publier un livre sur l'utilisation du cannabis en médecine. Un ouvrage qui relance le débat sur une question épineuse.

Alexandre Jeffrey, Sélestadien d'adoption depuis quelques années a choisi de créer une micro-entreprise. Jusque-là, rien que de plus banal. Où l'originalité point, c'est lorsqu'on étudie le premier livre qu'il a décidé de mettre en forme avec sa nouvelle maison d'édition («Éditions Indica», clin d'œil à peine appuyé à une des sortes de chanvre). Le livre en question est en fait une réédition d'un ouvrage paru en langue allemande, publié dans sa première mouture en 1997, puis réédité en 2004 « Cannabis en médecine, un guide pratique des applications médicales du cannabis et du THC », du docteur Franjo Grotenhermen.

Trois ans de prison

Le Sélestadien n'innove donc pas, sauf peut-être dans le risque qu'il prend à mettre en vente un livre de ce type. « Je risque jusqu'à trois ans de prison » sourit le jeune



Pas d'incitation à consommer, mais des questions posées quant au chanvre en médecine avec cet ouvrage sorti il y a peu. Photo JSA

homme, qui tient à préciser qu'il ne veut absolument pas faire l'apologie de l'usage de cette plante, qui reste une drogue. Alexandre Jeffrey dit vouloir « relancer le débat de manière concrète » sur l'utilisation du cannabis et de certains de ses composés en médecine. Il aimerait d'ailleurs que l'ouvrage « soit lu par des médecins et qu'il y ait une prise de conscience de la profession. Il faudra bien qu'on arrive à une position sur le statut des cannabinoides dans les traitements médicaux » relève Alexandre Jeffrey, qui souhaiterait aussi que les patients qui trouveraient dans

Vente légale... de livre

Un dépositaire du livre explique que, légalement, si l'ouvrage n'était pas en conformité avec la loi, il doit être saisi dans les trois jours suivant sa mise en rayon. « C'est très rare. On peut citer celui du médecin de François Mitterrand, par exemple. Pour ce livre sur le cannabis, il n'y a rien qui incite à consommer ; on est donc dans les règles ». Deux librairies le proposent depuis ce week-end : la FNAC à Strasbourg et Le pur Has'Art, 5 bis rue des Marchands, à Sélestat.

4 octobre passé.

L'éditeur sélestadien a ensuite créé un site Internet et mis en ligne des extraits de cet ouvrage. « J'en vendis en moyenne un à deux par jour » précise Alexandre Jeffrey. Une version téléchargeable pourrait voir le jour plus tard.

Alexandre Jeffrey affirme que certains pays, comme le Canada ou l'Allemagne n'ont pas la même vision des choses concernant le cannabis et son usage qui peut en être fait médicalement qu'en France : « Au Canada, on éduque les médecins, mais on fait aussi de la prévention. Il peut y avoir des conséquences dangereuses et, évidemment, on ne doit pas faire rimporter quoi ! Il faut aussi bien différencier l'usage festif que l'on peut faire de cette plante et l'usage médical ».

Certains pays ont pris le parti de délivrer et faire fabriquer des principes actifs du cannabis, sous contrôle médical. « Il existe beaucoup de documentation qui permettrait de confirmer qu'il y a des applications thérapeutiques du cannabis » insiste Alexandre Jeffrey, qui a bien conscience qu'il se situe à la limite de l'incitation à la consommation, un délit dans le droit français. « Condamner ce livre reviendrait à mettre sur le bûcher l'homme qui a dit que la Terre était ronde » s'amuse le jeune éditeur, qui sait aussi que la partie adverse considère le pendant médical du cannabis comme « un cheval de Troie de la légalisation. Et l'aspect récréatif de la substance a malheureusement stigmatisé beaucoup de monde... » regrette-t-il. Pour l'heure, le jeune homme poursuit sur sa lancée et espère être bien accueilli dans son offre de réouverture de ce débat.

l'usage de cette substance une utilité marquante soient « plus actifs ».

Ouvrage ignoré, refusé

Alexandre Jeffrey signale entre autres que se tiendra à Paris le 26 novembre prochain une conférence sur le cannabis thérapeutique. Un lieu où s'informer donc. Le livre qu'il édite est aussi un outil d'information, et Alexandre Jeffrey le désirerait comme tel : « J'ai eu connaissance que l'auteur cherchait un éditeur en France. Mais son ouvrage a été ignoré, refusé, voire méprisé. En avril de cette année, j'ai décidé de l'éditer moi-même ». Après avoir racheté les droits, remis à jour le manuscrit, intégré des données sur les maladies psychiques pour lesquelles pourrait intervenir cette plante, d'après ses promoteurs, Alexandre Jeffrey a fait réaliser une quinzaine de devis à des imprimeurs. 1 000 ouvrages sont au final sortis de presse et le livre a été officiellement mis en vente le

L'Alsace - 19-11-2009